BOOSTORA /

Charte des partenaires BOOSTORA

Charte de référence à lire et à accepter avant la signature du contrat de partenariat. Les obligations définitives sont celles du contrat signé et des textes applicables.

DOCUMENT TYPE - NON SIGNÉ - À COMPLÉTER ET FAIRE VALIDER AVANT UTILISATION

Engagement préalable

L'adhésion à la charte constitue une condition de candidature au réseau BOOSTORA ; son acceptation seule ne vaut pas contrat ni admission.

1. Transparence professionnelle

Fournir des renseignements d'entreprise exacts, vérifier et conserver les immatriculations, qualifications et assurances requises pour les activités proposées.

2. Information du client

Communiquer directement les informations obligatoires, devis, prix, frais, délais et conditions avant tout engagement du client, selon la réglementation applicable.

3. Autonomie de l'artisan

Le partenaire exerce librement son activité, établit ses propres devis, réalise ses prestations et facture ses clients en son nom. BOOSTORA n'est pas l'entreprise intervenante.

4. Qualité de relation

Faire preuve de respect, de ponctualité et de bonne foi ; prévenir en cas d'indisponibilité ; conserver une trace des échanges utiles ; traiter les réclamations dont il est responsable.

5. Données personnelles

Utiliser les données transmises uniquement dans le cadre autorisé de la demande ; les protéger et respecter les droits des personnes.

6. Respect du réseau

Ne pas usurper la qualité de salarié BOOSTORA ; signaler tout changement susceptible d'affecter l'éligibilité au réseau ; coopérer aux vérifications raisonnables prévues au contrat.

7. Commission d’apport d’affaires

Verser à BOOSTORA une commission de 10 % du montant hors taxes de chaque intervention réalisée et facturée à un client mis en relation par BOOSTORA ; déclarer loyalement ces interventions. Les modalités de déclaration, de facturation et de paiement sont fixées par le contrat de partenariat.

Acceptation

Entreprise : [à compléter] - Représentant : [à compléter] - Date : [à compléter] - Signature : _____